

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.401
31 mars 1987

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA 401^{ème} SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 31 mars 1987, à 10 heures.

Président : M. LECHUGA HEVIA (Cuba)

Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol) : Je déclare ouverte la 401^{ème} séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit l'examen du point 4 de l'ordre du jour, intitulé "Armes chimiques". Toutefois, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaiteraient pourront faire des déclarations sur toute autre question relative aux travaux de la Conférence. Lorsque nous aurons achevé la liste d'orateurs pour aujourd'hui, je convoquerai une brève réunion officieuse pour examiner la demande de participation d'un Etat non membre. Nous reprendrons ensuite la séance plénière, pour adopter officiellement la décision que nous aurons pu prendre à la réunion officieuse. Sont inscrits sur la liste d'orateurs pour cette séance plénière les représentants de l'Argentine et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit, le représentant de l'Argentine, l'ambassadeur Cámpora.

M. CAMPORA (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Il est satisfaisant de constater qu'à la présente session, la Conférence du désarmement a donné à des comités spéciaux mandat d'examiner cinq points de son ordre du jour.

On pourrait penser que les travaux de notre Conférence bénéficient de conditions internationales particulières. Un climat international plus favorable se fait jour dans la mesure où les deux alliances militaires sont mieux disposées au dialogue. Les sombres années de la première moitié de la décennie en cours, caractérisées par l'intensification de la course aux armements, font peu à peu place à des temps moins ténébreux et, bien qu'elles progressent très lentement, les négociations multilatérales et bilatérales semblent s'orienter fermement vers la recherche de certains accords.

Toutefois, les négociations bilatérales n'ont pas débouché sur des résultats concrets répondant à la conviction exprimée par le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev à Genève, en novembre 1985 : une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être engagée, ni les Etats-Unis ni l'Union soviétique ne chercheront à s'assurer la supériorité militaire.

Ces deux principes fondamentaux des rapports qui existent actuellement entre les deux pays doivent, telles deux coordonnées sur un plan, trouver un point d'intersection à partir duquel se concrétiser au moyen d'accords de désarmement car, à notre avis, ils ont créé le climat particulier que l'on commence à observer dans les relations internationales.

Pour la première fois dans l'histoire, deux pays reconnaissent que les armes nucléaires qu'ils possèdent sont des instruments d'annihilation mutuelle et c'est bien aussi pourquoi ils reconnaissent, pour la première fois dans l'histoire, qu'aucun d'eux ne doit chercher à s'assurer la supériorité militaire sur l'autre. La conséquence inéluctable, du moins sur le plan de la logique, découlant de ces prémisses ne peut être que le désarmement nucléaire.

(M. Cámpora, Argentine)

Nous constatons que l'orientation vers le dialogue a atteint un certain stade et qu'il faut tirer parti de cette situation pour arriver à des résultats concrets avant que le climat favorable ne se dissipe.

La méfiance finira par s'installer dans les esprits si, au lieu d'être prises en considération, les initiatives de l'une et l'autre partie sont rejetées. Dès lors, il convient que la tendance à la détente soit auto entretenue par des accords concrets de désarmement.

La communauté internationale exige que les superpuissances commencent à reprendre en sens inverse la voie qu'elles avaient suivie dans leur course vertigineuse aux armements, car dans cette course le point de saturation est déjà largement atteint. Il ne reste plus dans le monde un espace territorial ou maritime qui soit hors de portée de leurs armes.

Tout indique que cette année, de même que les années précédentes, la Conférence du désarmement restera bloquée dans l'examen de fond des trois premiers points de son ordre du jour, qui ont trait, comme on le sait, aux armes nucléaires.

Si nous reconnaissons cette situation, cela ne veut pas dire que nous gardons le silence. Bien au contraire, nous protestons contre une attitude totalitaire qui refuse à l'unique organe de négociations multilatérales sur le désarmement la possibilité de s'acquitter du mandat qu'il a reçu en 1978, dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Puisqu'il nous est interdit d'examiner ici, à la Conférence du désarmement, la question du désarmement nucléaire, nous exigeons que les deux superpuissances obtiennent des résultats dans le domaine où elles ont décidé de se substituer aux autres membres de la communauté internationale. Nous espérons également recevoir sous peu un rapport conjoint sur l'état de ces négociations.

Au début de notre intervention de ce jour, nous avons dit qu'il était satisfaisant de constater que la Conférence du désarmement était parvenue à créer des comités spéciaux sur les cinq autres points de l'ordre du jour. Que la Conférence du désarmement soit ainsi arrivée à s'entendre à un stade encore peu avancé de ses travaux, cette année, représente sans doute un fait assez exceptionnel et sans précédent notable dans son histoire. Nous allons devoir déployer une activité intense. Nous sommes certains que la Conférence du désarmement a en elle de relever le défi que constitue la négociation d'accords de désarmement sur tous les points de son ordre du jour.

La négociation d'une convention interdisant les armes chimiques revêt une importance exceptionnelle. Il s'agit véritablement d'un cas d'espèce pour la communauté internationale qui n'avait jamais encore abordé, dans le domaine du désarmement, l'élaboration d'un instrument d'une telle complexité politique et technique, en vue d'éliminer des armes ayant une réelle importance militaire. La tâche entreprise implique l'ouverture des territoires nationaux à des inspections internationales. Ce sera là, en soi, un pas très important pour le renforcement de la confiance internationale.

(M. Cámpora, Argentine)

On a peine à imaginer que les grandes puissances acceptent de se soumettre à des inspections internationales ayant pour but de vérifier si elles ont bien détruit leurs arsenaux d'armes chimiques et leurs installations de fabrication. Cependant, toute la négociation est orientée vers cet objectif et il ne s'agit pas de reculer ou de vaciller.

Nous avons si souvent entendu, dans cette enceinte, les délégations des grandes puissances déclarer que, dans ses travaux, la Conférence du désarmement devait donner la priorité à la négociation d'une convention interdisant les armes chimiques, qu'au stade actuel on ne saurait admettre aucun prétexte susceptible d'entraver la conclusion rapide de cet instrument.

De même qu'aux sessions précédentes, la Conférence du désarmement a établi des comités spéciaux sur les points 6 et 7 de l'ordre du jour, relatifs aux garanties négatives et aux armes radiologiques respectivement. Je dirai que ces deux points présentent un intérêt tangible pour la délégation argentine et que nous espérons voir la Conférence progresser vers l'élaboration d'accords adéquats dans l'un et l'autre cas. Les pays dotés d'armes nucléaires doivent donner la garantie qu'ils n'emploieront pas d'armes nucléaires ni ne menaceront d'en utiliser contre les pays qui ont renoncé à la possession de telles armes. Au cours des sessions précédentes, il a été démontré au Comité spécial des garanties négatives que certains pays imposent diverses conditions à l'octroi de ces garanties parce que, en définitive, ils ne veulent restreindre d'aucune manière la prépondérance que leur confère la possession de ces armes dans les relations internationales. Le seul fait de posséder des armes nucléaires crée un climat d'intimidation qui ne peut manquer d'influer sur les pays qui n'en ont pas. Si les pays qui possèdent des forces nucléaires ne s'engagent point à ne pas les employer ou à ne pas menacer de les employer contre ceux qui n'en possèdent pas, c'est qu'ils ont sans nul doute l'intention d'intimider tant les pays dotés d'armes nucléaires que les autres.

Quant aux travaux du Comité spécial des armes radiologiques, la délégation argentine est d'avis qu'il ne faut pas attendre pour élaborer un accord interdisant les attaques militaires contre des installations nucléaires dont la destruction causerait la dissémination de matières radiatives. L'objectif visant à octroyer sans discrimination une large immunité aux installations nucléaires en cas de conflit armé a recueilli un vaste consensus dans l'opinion publique et est soutenu par un grand nombre de pays. Nous avons bon espoir que le Comité spécial chargé de la question pourra progresser sensiblement dans cette direction au cours de l'année.

Avant de conclure, je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, les félicitations de la délégation argentine pour la façon dont vous avez exercé vos fonctions pendant le mois qui s'achève. Comme nous l'avons dit, le rythme des négociations de la Conférence du désarmement va s'intensifiant, en particulier au sein des comités spéciaux et des groupes de travail, ce qui peut fort bien aboutir à des résultats concrets. Dans l'exercice de vos fonctions de Président, vous avez donné à la Conférence du désarmement, pendant le mois de mars, un élan remarquable et de toute évidence très positif, c'est la raison pour laquelle nous vous réaffirmons notre gratitude

(M. Cámpora, Argentine)

pour la tâche importante que vous avez accomplie et que j'ai plaisir à souligner, compte tenu des excellentes relations qu'entretiennent les deux pays frères d'Amérique latine que sont Cuba et l'Argentine.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Argentine, l'ambassadeur Cámpora, de sa déclaration et des paroles aimables et stimulantes qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'ambassadeur Nazarkine.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Camarade Président, les 24 et 25 mars derniers s'est tenue à Moscou la Réunion ordinaire du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie. La délégation de l'URSS - pays qui a accueilli et présidé la Réunion - a demandé au secrétariat de la Conférence du désarmement de distribuer comme document officiel le texte des décisions qui ont été prises à cette réunion. Il s'agit du Communiqué de la Réunion, de la Déclaration intitulée "Développement du processus général européen et succès final de la rencontre de Vienne et de la Déclaration des Etats parties au Traité de Varsovie concernant l'interdiction des armes chimiques".

Les distingués représentants ont ainsi la possibilité d'étudier le texte complet des documents adoptés à Moscou. Dans l'intervalle, nous voudrions dégager certains points, compte tenu du fait que les décisions du Comité des ministres des affaires étrangères touchent directement aux importants problèmes que nous examinons dans cette enceinte.

Les documents adoptés à la Réunion du Comité à Moscou témoignent des efforts opiniâtres que continuent de déployer les Etats parties au Traité de Varsovie pour mettre fin à la course aux armements, réduire et éliminer les armes nucléaires, prévenir la militarisation de l'espace, détruire les armes chimiques et la base industrielle servant à leur fabrication et obtenir d'importantes réductions des forces armées et des armements en Europe. Ces efforts reflètent la politique fondamentale des Etats socialistes alliés, qui est constamment orientée vers l'établissement d'un système général de sécurité internationale et la création d'un monde libéré de l'arme nucléaire et de la violence.

A la Réunion de Moscou, une attention particulière a été accordée à la réduction du niveau de la confrontation militaire, à la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe, à la poursuite du développement du processus général européen dans tous les domaines et au renforcement de la paix et de la sécurité sur le continent européen. Dans ce contexte, les Etats parties au Traité de Varsovie attachent une importance primordiale à ce que la rencontre de Vienne se déroule dans un esprit constructif et pragmatique et permette d'obtenir des résultats significatifs et positifs. A cet effet, il convient tout d'abord de déterminer où auront lieu les futures négociations sur la réduction des forces armées et des armements classiques en Europe et d'en définir le mandat. La meilleure solution serait - les Etats socialistes alliés en sont fermement convaincus - de compléter le mandat de la Conférence de Stockholm de façon à lui permettre aussi d'examiner concrètement les questions de désarmement.

(M. Nazarkine, Union des Républiques socialistes soviétiques)

En vue de réaliser des progrès sur l'ensemble des questions humanitaires, les Etats parties au Traité de Varsovie proposent que l'on décide, lors de la rencontre de Vienne, de convoquer à Moscou une conférence sur le développement de la coopération humanitaire, où l'on examinerait la totalité des questions relatives à la coopération dans ce domaine pour les étudier sous tous leurs aspects afin de parvenir à des résultats concrets.

Les Etats socialistes alliés estiment que l'une des tâches les plus importantes de la communauté mondiale consiste à achever au plus tôt l'élaboration d'une convention sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques ainsi que sur la destruction de la base industrielle servant à leur fabrication. Ils ont appelé tous les Etats à n'épargner aucun effort pour conclure cette convention dès 1987, afin que cette année marque le début du désarmement chimique général et complet. Les participants à la Réunion de Moscou estiment qu'aucun pays ne devrait prendre de mesures susceptibles de rendre plus difficiles l'élaboration et la conclusion d'une convention sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques.

Tels sont brièvement les points sur lesquels je voulais m'arrêter aujourd'hui.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration. Il n'y a plus d'orateurs inscrits aujourd'hui. Un autre représentant souhaite-t-il prendre la parole ?

Comme je l'ai annoncé au début de cette séance, je vais maintenant convoquer une brève réunion officieuse pour examiner une demande de participation présentée par un Etat non membre.

La séance plénière est suspendue à 10 h 40, elle est reprise à 10 h 45.

Le PRESIDENT : La 401ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Après l'échange de vues que nous avons eu à la réunion officieuse, je voudrais maintenant présenter à la Conférence la demande de la Suisse de participer aux séances plénières et aux travaux du Comité spécial établi au titre du point 4 de l'ordre du jour, intitulé "Armes chimiques". Le projet de décision pertinent a été distribué par le secrétariat sous la cote CD/WP.281. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence adopte ce projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT : Il n'y a plus d'autres questions à examiner aujourd'hui. Avant de faire une déclaration finale, au terme de mon mois de présidence, j'aimerais demander si une autre délégation souhaite prendre la parole. Comme ce n'est pas le cas, je me permets de présenter les observations suivantes :

Au cours du mois de mars, la Conférence a adopté diverses décisions intéressant l'organisation de ses travaux. Plusieurs Etats non membres ont été invités à participer aux travaux des comités spéciaux établis au début de la session de 1987. On a aussi nommé les présidents des comités spéciaux

(Le Président)

sur les points 5, "Prévention de la course aux armements dans l'espace", et 7, "Armes radiologiques". Les deux présidents ont engagé des consultations sur le programme de travail des comités spéciaux et, à la fin de la semaine, vendredi prochain, l'organe subsidiaire chargé de l'examen de la question des armes radiologiques tiendra sa première réunion.

Par ailleurs, dans le courant du mois, la Conférence a tenu les premières consultations de 1987 ouvertes à toutes les délégations, sur les propositions visant à améliorer son fonctionnement et à le rendre plus efficace. Au cours de l'échange de vues, diverses opinions se sont exprimées sur différents aspects du sujet, tant pour ce qui est de la procédure à suivre pour l'examiner que des questions qu'il englobe. Il incombera à mes successeurs de poursuivre les consultations relatives à l'examen des propositions déjà présentées sur la question et de celles qui pourront l'être à l'avenir.

D'autre part, les deux comités spéciaux qui sont pratiquement à l'oeuvre depuis le début de la session annuelle continueront activement de rechercher l'accord sur des questions de fond. La tâche du Comité spécial sur le Programme global de désarmement serait considérablement facilitée si la Conférence parvenait à faire avancer l'examen des points de son ordre du jour se rapportant aux questions nucléaires dont il n'y a que trop longtemps que nous nous occupons sans résultat. Le Comité spécial des armes chimiques se collette avec des questions particulièrement importantes pour la conclusion d'une convention qui interdirait définitivement ces armes et il est évident que des progrès notables ont été accomplis depuis l'ouverture de la session.

Il nous faut cependant reconnaître que la Conférence a encore beaucoup à faire au cours de la session, non seulement en ce qui concerne les questions d'organisation mais aussi les questions de fond. Malgré les nombreuses consultations tenues durant le mois de mars, il n'a pas encore été possible de nommer le Président du Comité spécial rétabli au titre du point 6 de l'ordre du jour, intitulé "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires". Il faut espérer que cette question sera réglée aussitôt que possible.

Il est particulièrement préoccupant que, presque depuis le début de la session en cours, les efforts visant à organiser nos travaux sur les trois principaux points de l'ordre du jour, relatifs aux questions nucléaires prioritaires, n'aient débouché sur aucun résultat positif. Assurément, ce n'est pas là une situation nouvelle : à l'exception peut-être d'une première tentative, certes très limitée, faite l'année dernière à propos du point 2, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", voici déjà plusieurs années que nous essayons en vain d'arrêter une procédure appropriée pour examiner ces questions.

Je crois de mon devoir d'informer la Conférence des consultations que j'ai menées au cours du mois de mars sur ces trois points, car leur importance justifie qu'on redouble d'efforts afin de trouver les modalités adéquates pour en commencer l'examen.

(Le Président)

Touchant le point 1, intitulé "Interdiction des essais d'armes nucléaires", il n'a pas été possible d'aller au-delà des positions des différents groupes, bien que les délibérations à la dernière session ordinaire de l'Assemblée générale aient permis de nourrir l'espoir de trouver une formule d'entente. Plusieurs délégations ont manifesté une tendance à assouplir leur position, mais il faut que cette attitude soit partagée par tous les membres de la Conférence si l'on veut arriver à un accord.

Le point 2, que j'ai déjà évoqué, a donné lieu à des consultations actives qui, malheureusement, n'ont pu déboucher sur une formule généralement acceptable. Les propositions concernant l'établissement d'un comité spécial ne recueillent toujours pas le consensus. Il y a cependant consensus pour examiner la question dans le cadre de réunions officieuses, comme l'année dernière. La proposition que, en ma qualité de président, j'ai présentée au cours des réunions de coordonnateurs, afin de concilier les diverses positions, n'a pu lever tous les obstacles. J'ai suggéré en temps voulu, comme hypothèse de travail, que la Conférence tienne une série de réunions officieuses sur le fond du point 2, étant entendu que l'échange de vues serait reflété dans le rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale. Afin de faciliter ce qu'on a baptisé dans les consultations "un débat structuré" à ce propos, le Président ferait circuler une liste de sujets s'inspirant des questions examinées au cours des réunions officieuses de l'an dernier. L'établissement de cette liste, qui serait la responsabilité exclusive du Président, n'aurait d'autre but que l'organisation du débat et l'accord des délégations ne serait pas nécessaire. Bien entendu, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, les délégations qui voudraient soulever aux réunions officieuses d'autres questions ne figurant pas sur la liste de sujets proposée auraient tout à fait le droit de le faire. Voilà où nous en sommes arrivés, mais, comme je l'ai déjà dit, cette idée ne s'est pas encore imposée à certaines délégations qui semblent avoir des doutes. Pour le moment, je me bornerai à signaler que, si nous parvenons à faire avancer l'examen du point 2, peut-être pourrions-nous envisager avec plus d'optimisme les problèmes qui subsistent touchant le point 3, intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées".

Aucune des idées examinées à la Conférence pour mettre en place un mécanisme approprié concernant cette question ne nous a rapprochés du consensus. Il est clair qu'il n'est pas possible en ce moment d'établir un comité spécial, en raison des objections de diverses délégations. La suggestion de créer un comité plénier se heurte aussi aux réserves de certaines délégations et, cela étant, d'autres délégations trouvent insuffisants les arguments de celles qui proposent d'examiner ce point dans le cadre de réunions officieuses. Autrement dit, nous en sommes exactement au point où nous en étions en 1985 et 1986.

A notre sens, les perspectives touchant les trois premiers points de l'ordre du jour ne sont pas encourageantes. Peut-être que de le reconnaître ouvertement nous amènera à faire de nouveaux efforts pour sortir de l'impasse actuelle.

(Le Président)

En conclusion, je tiens à remercier les membres de la Conférence de la coopération qu'il m'ont apportée au cours du mois de mars. Je suis certain qu'elle sera tout aussi nécessaire à mon successeur, l'ambassadeur Vejvoda de la Tchécoslovaquie, dont la connaissance du dossier désarmement et les talents diplomatiques seront particulièrement utiles à la Conférence.

Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de la Conférence, l'ambassadeur Komatina, et le Secrétaire général adjoint, l'ambassadeur Berasategui, de leur précieuse collaboration, ainsi que les interprètes et tous les fonctionnaires du secrétariat qui m'ont apporté leur concours.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 2 avril, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 55.